

# Vieillir au travail. Pénibilité, un concept controversé

CEDORES - 11 octobre 2012 - Charleroi

## Perspectives en matière de prolongement des carrières professionnelles

Nicole Fasquelle  
Bureau fédéral du Plan



plan.be

## Structure de l'exposé

1. Introduction
2. Le vieillissement démographique
3. Des perspectives démographiques au coût budgétaire du vieillissement
4. L'emploi des personnes âgées de 50 à 64 ans et les retraits du marché du travail (situation actuelle)
5. Les réformes de l'Accord de gouvernement de décembre 2011
6. Les effets des réformes

# 1. Introduction

## Le Bureau fédéral du Plan

- ✓ Organisme d'intérêt public au niveau fédéral
- ✓ Analyses et projections dans trois domaines: économique, socio-économique et développement durable
- ✓ A la demande du gouvernement, du Parlement et des partenaires sociaux ou de sa propre initiative
- ✓ Participation à des travaux internationaux (UE, OCDE, ONU)

### Travaux relatifs à la protection sociale, aux finances publiques et à la soutenabilité sociale

- *Modèle de court terme* (Modtrim): établissement du Budget économique
- *Modèle de moyen terme* (Hermes): Perspectives économiques (actuellement jusqu'en 2017)
- *Modèle de long terme* (Maltese): Perspectives financières de la protection sociale jusqu'à l'horizon 2060
- *Modèle de microsimulation* (Midas): indicateurs de pauvreté

## Le Bureau fédéral du Plan et le vieillissement de la population

- En 1987, suite à une demande gouvernementale, le Bureau fédéral du Plan élabore le *système de modèles MALTESE* dans le but de fournir une estimation à très long terme des dépenses sociales et des autres composantes du budget de l'Etat. Il s'agit de perspectives, et non de prévisions. La projection de référence est réalisée à politique et législation inchangées.

De 1987 à 2001, ce système de modèles MALTESE est utilisé à de nombreuses reprises, soit d'initiative soit dans un cadre d'aide à la décision gouvernementale (notamment pour tester les impacts de différentes réformes des pensions en Belgique: 1990, 1996).

- En 2001, loi portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement:
  - création du *Comité d'étude sur le vieillissement* - secrétariat technique et administratif assuré par le Bureau fédéral du Plan - premier rapport en 2002

## La loi portant garantie d'une réduction continue de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement: contexte institutionnel

Comité d'étude sur le vieillissement: *rapport annuel sur les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement (estimation du coût budgétaire du vieillissement, niveau de vie des pensionnés et études spécifiques)*



Conseil supérieur des Finances  
« *Section Besoins de financement* » :  
- *Avis annuel (recommandation de trajectoire budgétaire en fonction du coût budgétaire du vieillissement)*



Gouvernement :  
- *Note annuelle sur le vieillissement*  
- *Programme de Stabilité (volet long terme)*

## Le Bureau fédéral du Plan et le vieillissement de la population (suite)

- Au niveau international, *l'Ageing Working Group*, créé en décembre 1999 par le Comité de Politique Economique du Conseil européen ECOFIN, réalise des exercices internationaux de projection de long terme des dépenses sociales où chaque pays fournit ses estimations pour les dépenses de pensions selon des hypothèses communes (système de modèles MALTESE du Bureau fédéral du Plan pour la Belgique).

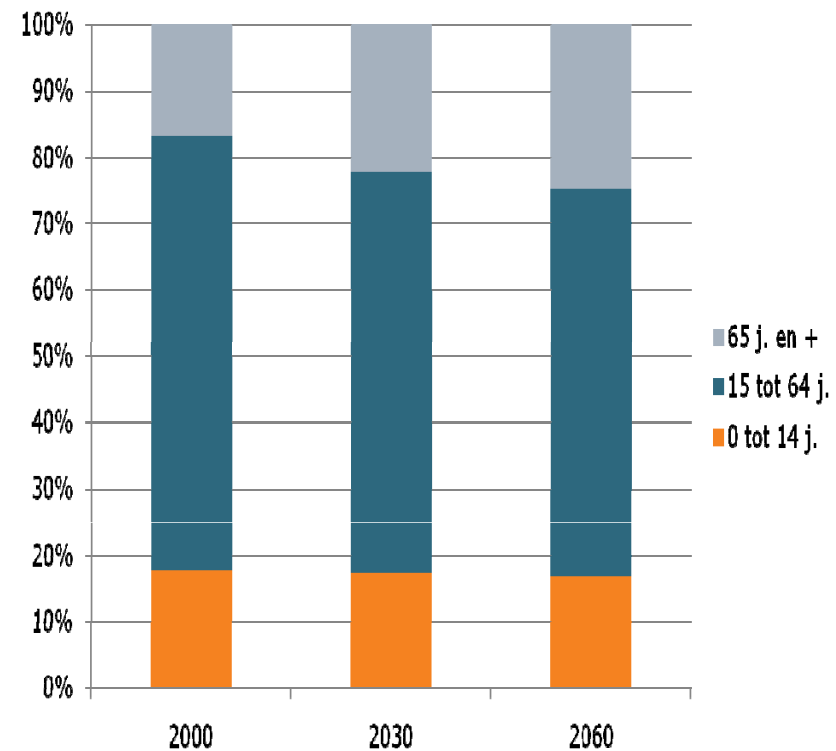
## 2. Le vieillissement démographique



## Hypothèses démographiques

	2011	2060
<b>Taux de fécondité</b> (nombre moyen d'enfants par femme)	1.84	1.86
<b>Espérance de vie à la naissance: hommes</b> (en années)	78.2	86.2
<b>Espérance de vie à la naissance: femmes</b> (en années)	83.4	88.8
<b>Solde migratoire</b> (en milliers)	63.0	31.9

## Structure d'âge en %



Source: DGSIE; "Perspectives de population 2011-2060", BFP

# La pyramide des âges



Source: DGSIE; "Perspectives de population 2011-2060", BFP

### 3. Des perspectives démographiques au coût budgétaire du vieillissement

# Les hypothèses de la projection de référence du CEV 2012 (y compris les récentes réformes structurelles)

Démographiques: cf. Partie 2

## Socio-économiques

Taux de scolarité, taux d'activité, taux d'invalidité, taux de pensionnement...

Modélisation basée sur les cohortes et les probabilités de transition entre catégories socio-économiques par sexe et classe d'âge (approche bottom-up) et qui tient compte des effets des réformes.  
Excepté pour l'emploi et le chômage: hypothèse du NAIRU (top-down approach)

## Politique sociale

2011-2012

A partir de 2013: calcul de l'enveloppe budgétaire destinée aux adaptations au bien-être (loi sur le Pacte de solidarité entre les générations)

Mesures des partenaires sociaux et du gouvernement

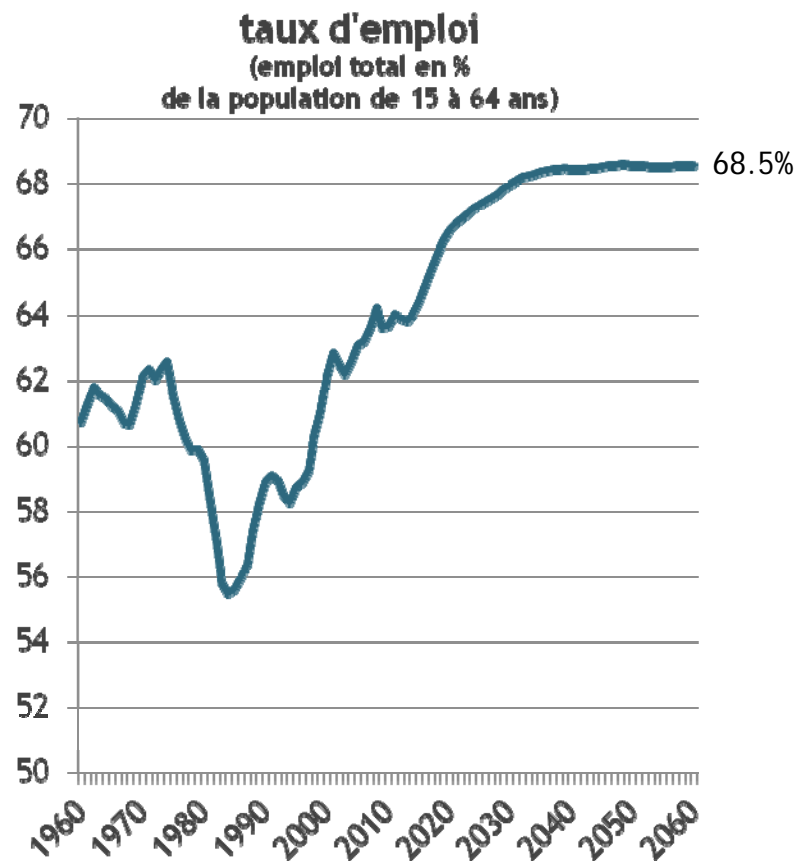
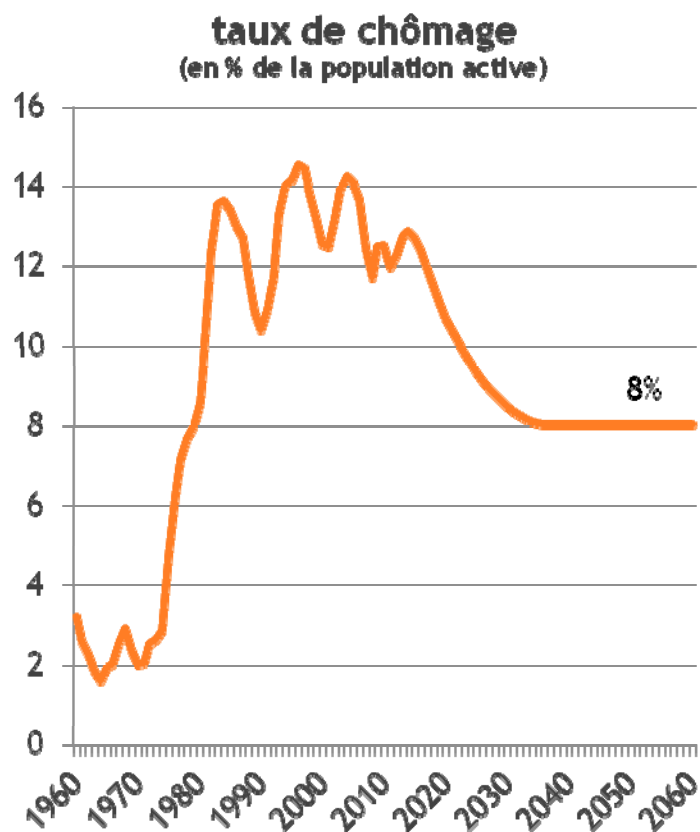
Plafond salarial	1.25%
Droit minimum par année de carrière	1.25%
Adaptation au bien-être	0.50%
Liaison au bien-être des montants forfaitaires	1.00%

## Macroéconomiques

### Taux de croissance annuels moyens réels entre 2011 et 2060

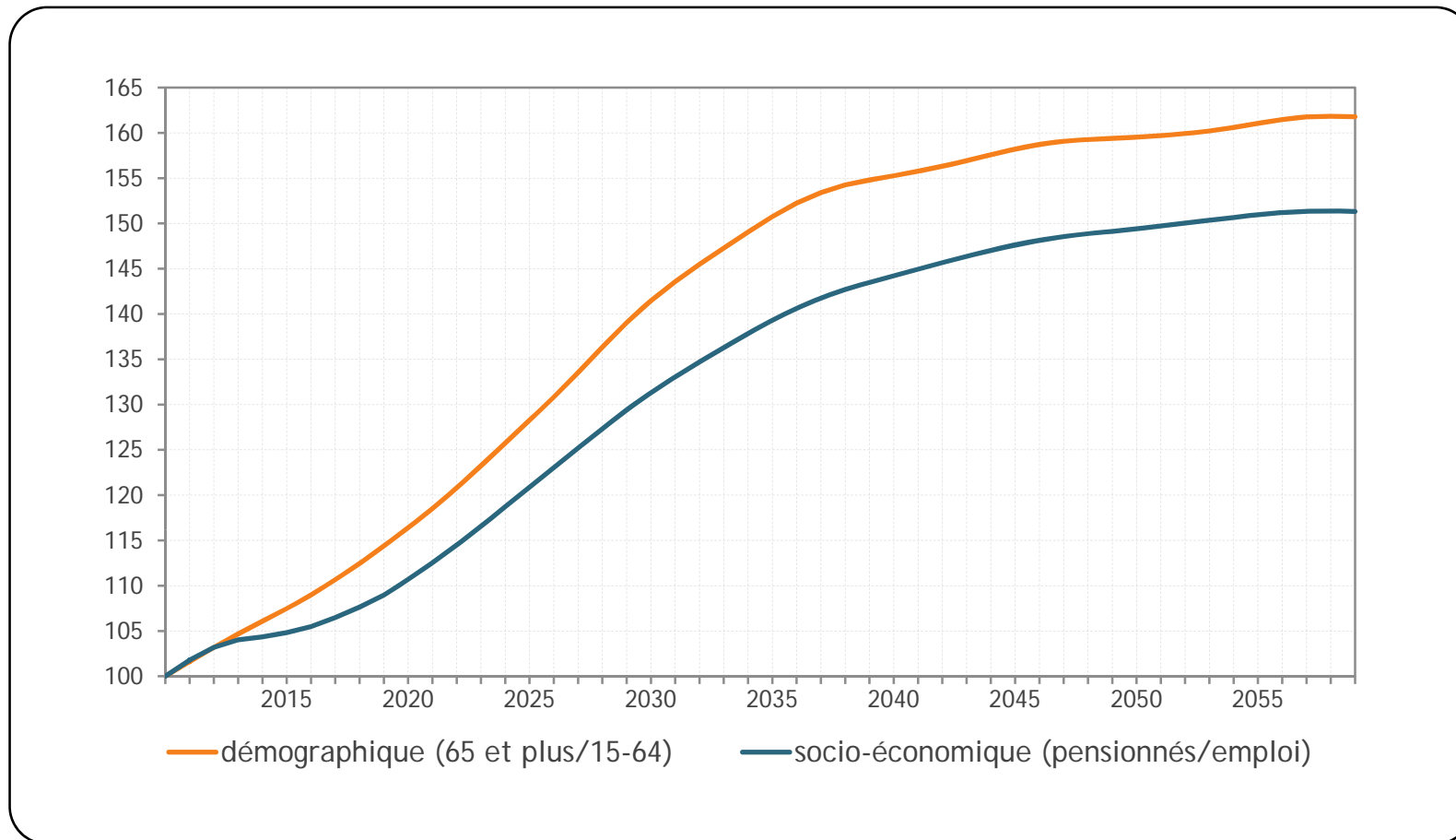
PIB	1.7%
Productivité du travail	1.3%
Emploi	0.3%

## Taux de chômage et taux d'emploi, projection de référence du CEV 2012 (concepts administratifs)



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

## Coefficients de dépendance, projection de référence du CEV 2012, en indice: 2011 = 100

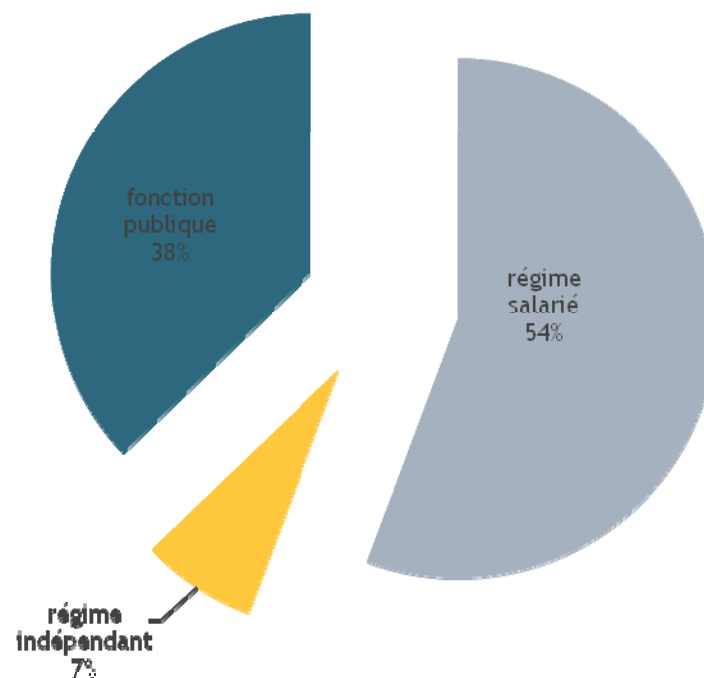


Source: DGSIE; "Perspectives de population 2011-2060", BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

## Le coût budgétaire des pensions en Belgique, projection de référence du CEV 2012, en % du PIB entre 2011 et 2060

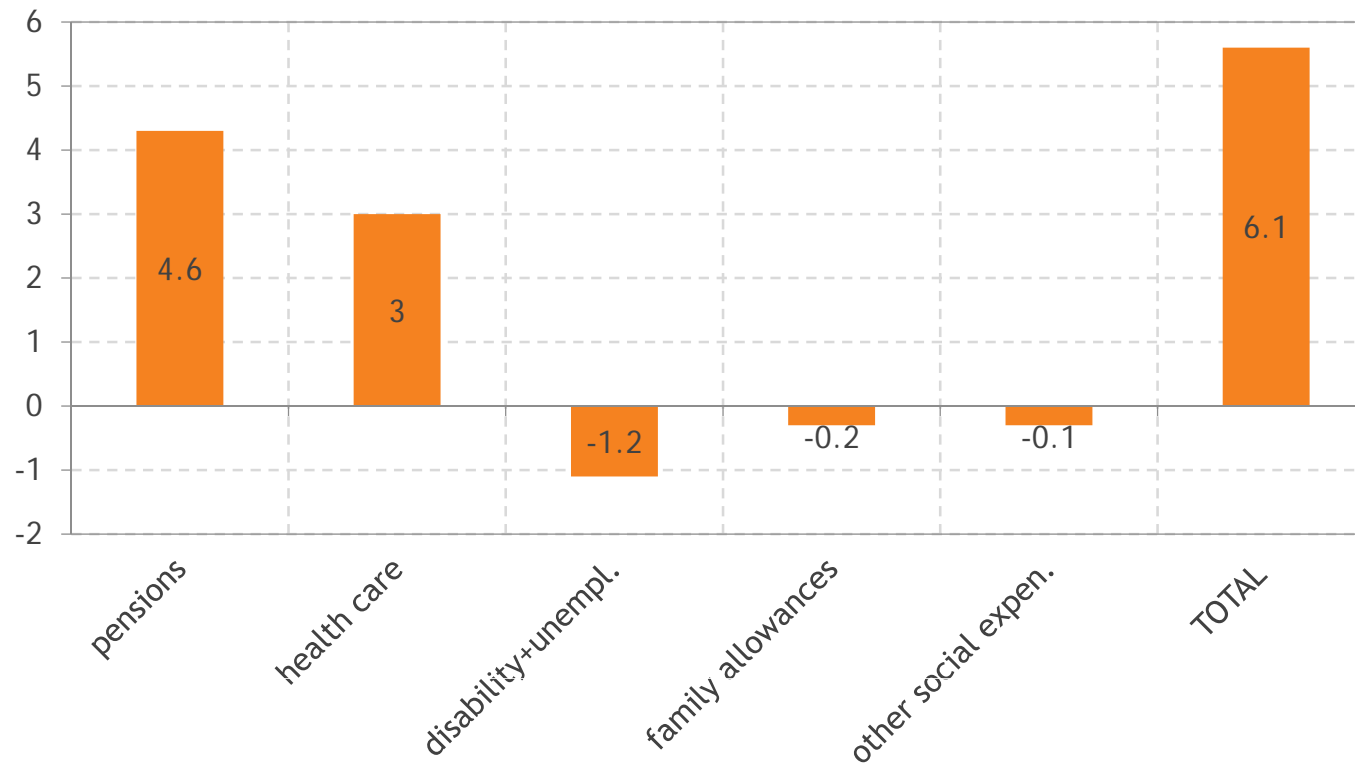
Coût budgétaire des pensions	2011	2060	2011-2060
Régime salarié	5.4	7.8	+2.5
Régime indépendant	0.8	1.1	+0.3
Fonction publique	3.7	5.6	+1.8
Total	9.9	14.5	+4.6

Répartition des dépenses de pensions  
en 2060



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

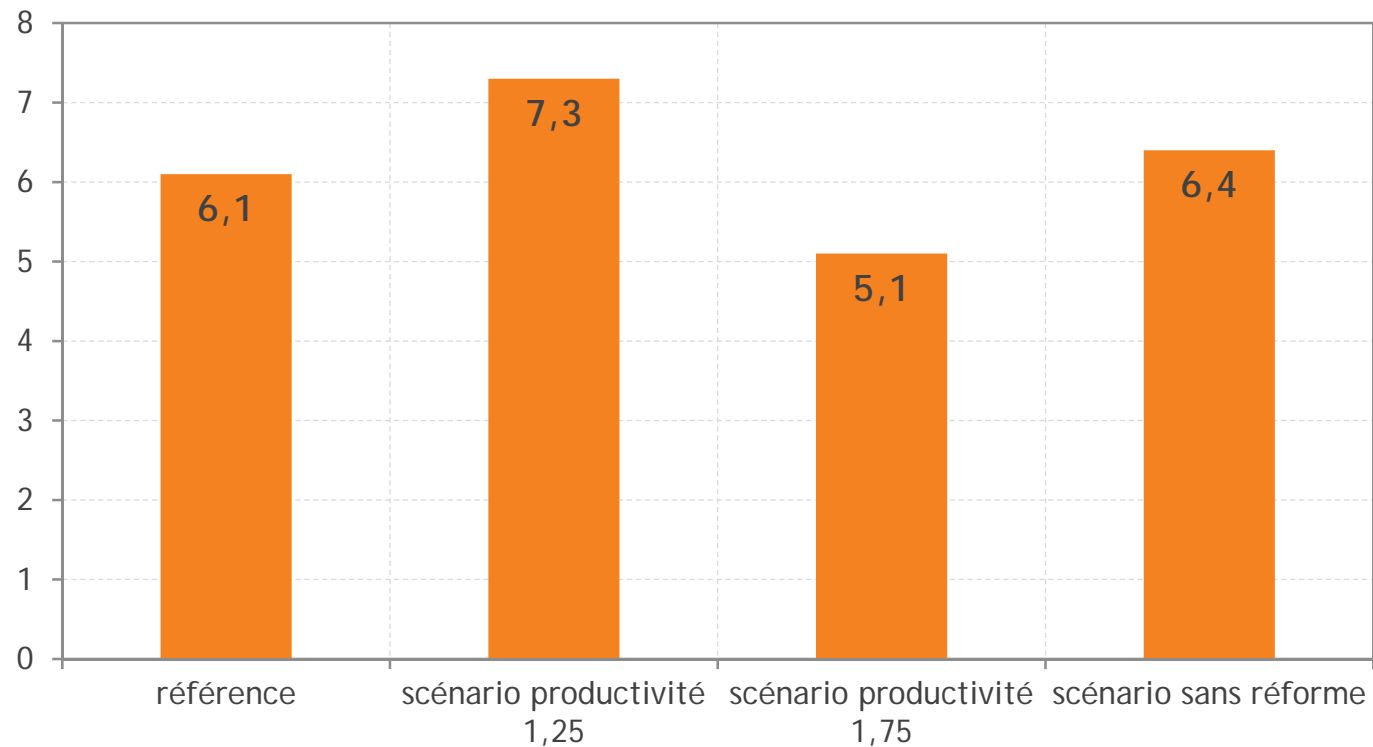
## Le coût budgétaire du vieillissement, projection de référence du CEV 2012, en % du PIB entre 2011 et 2060



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012



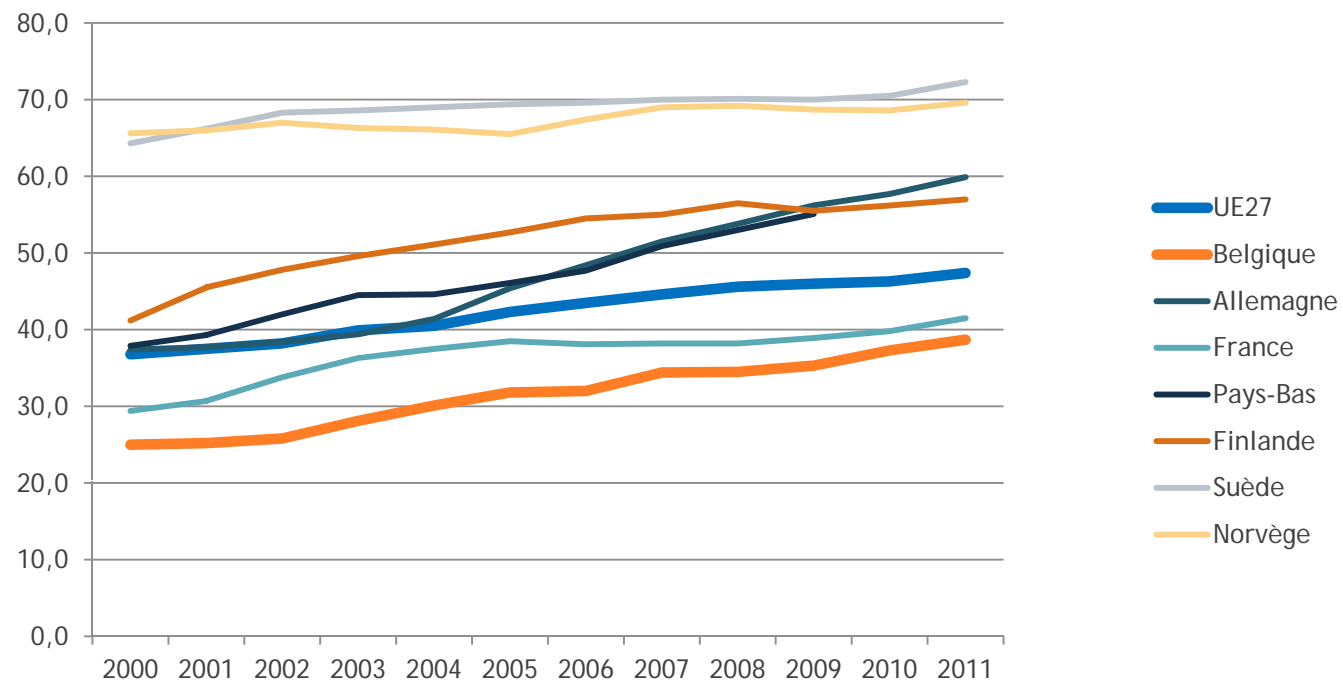
## Le coût budgétaire du vieillissement: scénarios alternatifs de productivité et scénario sans réforme, en % du PIB entre 2011 et 2060



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

**4. L'emploi des personnes âgées  
de 50 à 64 ans et  
les retraits du marché du travail  
(situation actuelle)**

## Les taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans: comparaison européenne, en %



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

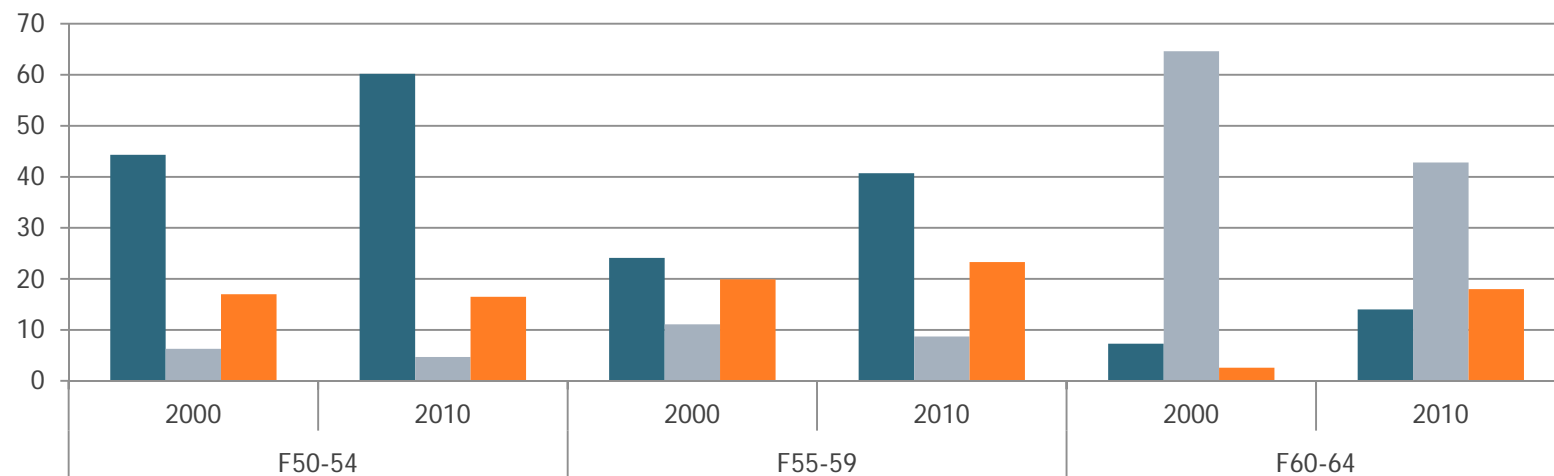
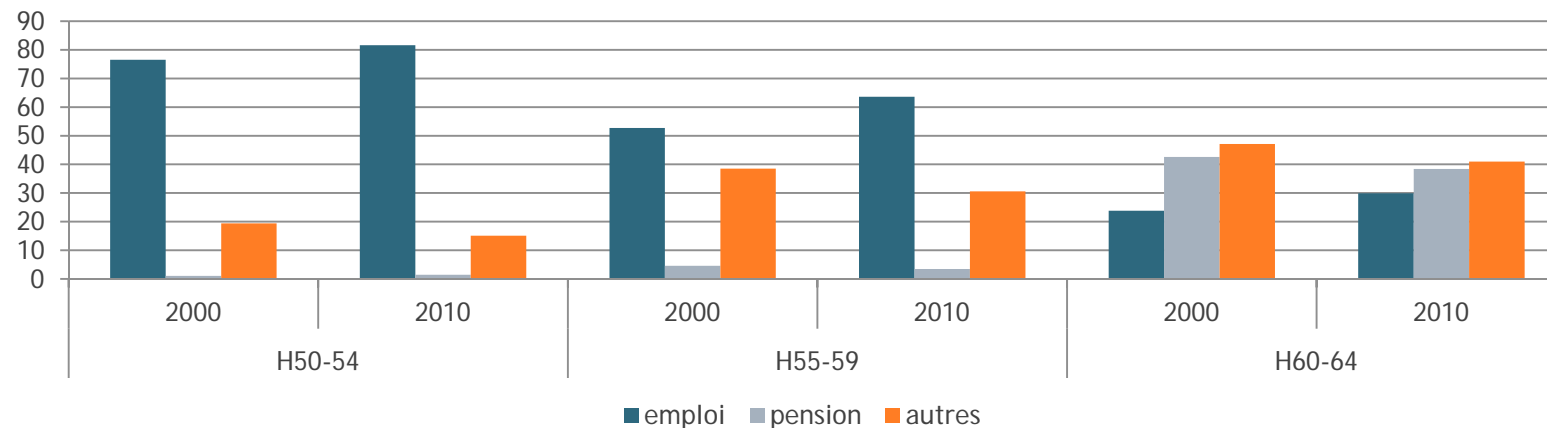
## L'âge effectif de retrait du marché du travail

	2011
Hommes	59.2
Femmes	57.6
<b>Total</b>	<b>58.5</b>

Age légal de la retraite: 65 ans  
Age de la retraite anticipée: 60 ans

Sorties également vers le chômage avec  
complément d'entreprise, l'invalidité...

# Evolution des taux d'emploi et des retraits anticipés du marché du travail de 50 à 64 ans, par sexe *en % de la population correspondante*



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

## L'âge d'entrée en pension

- Régime salarié: départs en pension surtout à 60 ans et à 65 ans
  - Les chômeurs avec complément d'entreprise ne peuvent entrer en pension qu'à 65 ans.
  - En général, les chômeurs et les invalides rentrent en pension à 65 ans.
- Régime indépendant: départs en pension surtout à 65 ans
- Fonction publique: départs en pension surtout à 60 ans

## 5. Les réformes de l'Accord de gouvernement de décembre 2011

## Aperçu des différentes réformes

- Régime de l'assurance-chômage: nouveau système pour les jeunes sortant des études, dégressivité accrue des allocations de chômage, relèvement à 55 ans au lieu de 50 de l'âge d'accès au complément d'ancienneté
- Systèmes de crédit-temps (régime salarié) et d'interruption de carrière (fonction publique): mesures réduisant leur accès
- Suppression du régime de prépension à mi-temps
- Renforcement des conditions d'accès au chômage avec complément d'entreprise
- Réforme de la retraite anticipée
- Mesures concernant le calcul de la pension



## La réforme des pensions: retraite anticipée

Année	Age minimum	Condition de carrière		Exception carrières longues
		Régimes salarié et indépendant	Fonction publique (1/60)	
2012	60 ans	35 ans	-	
2013	60 ans et 6 mois	38 ans	38 ans	60 ans et 40 années de carrière
2014	61 ans	39 ans	39 ans	60 ans et 40 années de carrière
2015	61 ans et 6 mois	40 ans	40 ans	60 ans et 41 années de carrière
2016	62 ans	40 ans	40 ans	60 ans et 42 années de carrière 61 ans et 41 années de carrière

## La réforme des pensions: calcul de la pension

### Régime salarié

valorisation de certaines périodes assimilées au droit minimum par année de carrière, au lieu du dernier salaire perçu

### Régime indépendant

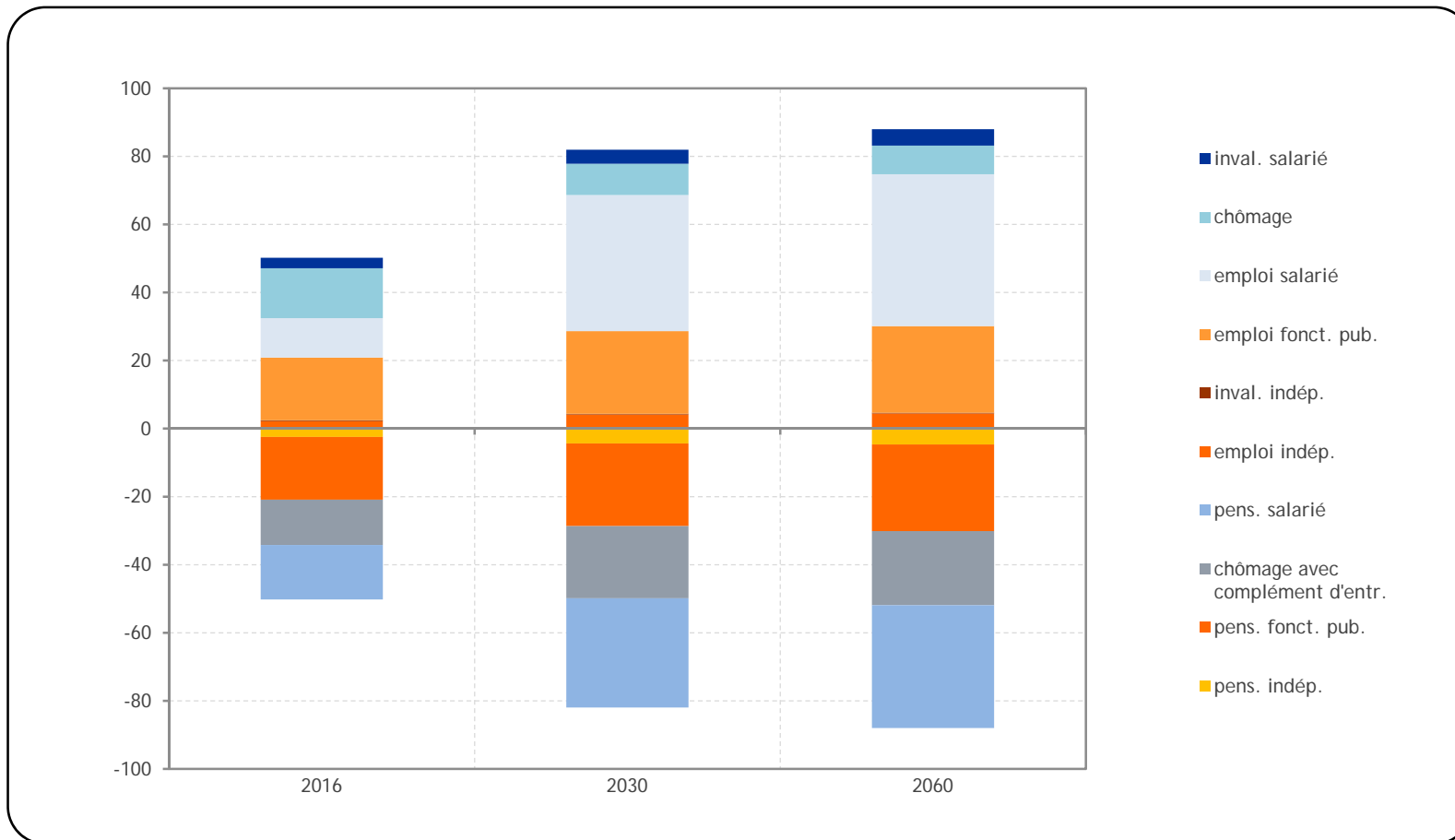
assouplissement du malus

### Fonction publique

- ✓ suppression des tantièmes préférentiels inférieurs à 1/48
- ✓ calcul de la pension sur la base du traitement moyen des 10 dernières années et non plus des cinq dernières années
- ✓ modification des périodes assimilées prises en compte dans le calcul de la pension

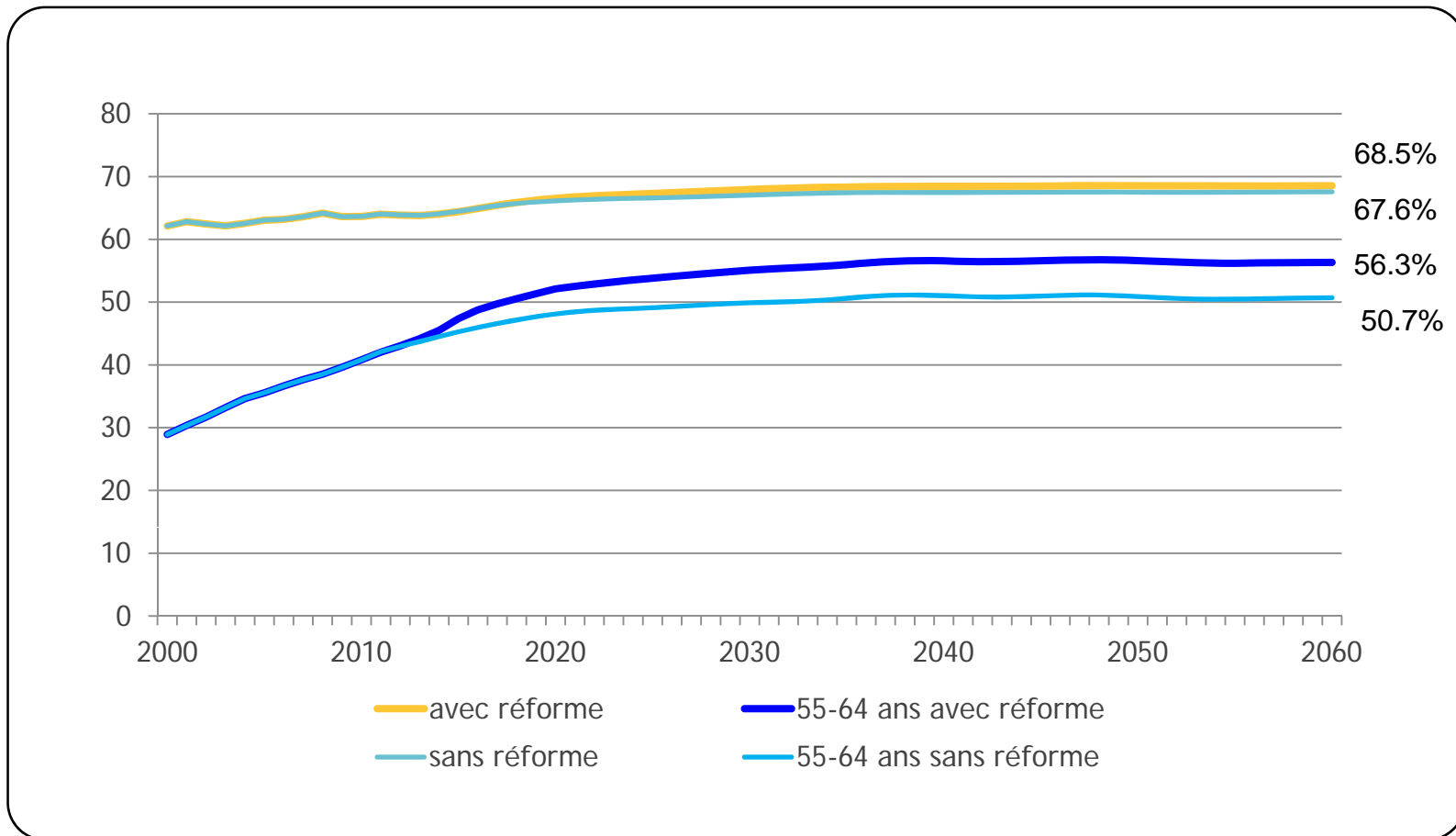
## 6. Les effets des réformes

# Modification de la composition socio-économique des personnes de 55 à 64 ans



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

## Les effets des réformes sur le taux d'emploi, en %



Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

## L'âge effectif de retrait du marché du travail

	2011	Augmentation de l'âge effectif en 2060		Effet de la réforme
		Avec réforme	Sans réforme	
Hommes	59.2	+3.5	+2.9	+0.6
Femmes	57.6	+3.9	+3.2	+0.7
<b>Total</b>	<b>58.5</b>	<b>+3.6</b>	<b>+3.0</b>	<b>+0.7</b>

Source: BFP, système de modèles MALTESE, Rapport CEV 2012

## Les effets des réformes sur le coût budgétaire du vieillissement, *en % du PIB*

	2060
Pensions dont	-0.1
régime salarié	-0.1
régime indépendant	0.0
fonction publique	0.1
Chômage	-0.1
Chômage avec complément d'entreprise	-0.1
Autres	0.0
<b>Total</b>	<b>-0.3</b>
p.m. Alignement du bonus de pension sur les nouvelles conditions de retraite anticipée	-0.1

## Effet des réformes sur les dépenses de pension

- réduction du nombre de pensionnés
- augmentation de la pension moyenne due à:
  - ✓ l'allongement des carrières → fraction de carrière plus élevée dans le calcul de la pension
  - ✓ bonus de pension (régimes salarié et indépendant) et complément pour âge (fonction publique) maintenus selon leurs modalités actuelles
  - ✓ assouplissement du malus (régime indépendant)
  - ✓ plus grand nombre de bénéficiaires d'une pension minimum (régime indépendant)